

Histoires de famille

Accueillir au sein de son foyer un enfant dont les parents ne savent plus s'occuper, c'est le choix de plusieurs centaines d'accueillants familiaux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les difficultés et le manque de financement du secteur, ils disent que ce n'est que du bonheur.

Former une famille d'accueil, c'est beaucoup de joie. On ne retient que cela. On oublie les problèmes qu'on a pu avoir, le caillou lancé. Nous, on pense aux enfants qu'on rend plus heureux, ceux qu'on a fait rire et sourire", confie Mireille et Gérard Tonus. Nombreux sont ceux qui ont un jour passé le pas de leur porte, en témoignent la petite vingtaine de portraits accrochés dans l'entrée de leur maison familiale, dans un village tranquille en région namuroise. Des visages d'enfants, âgés de quelques mois à un ou deux ans, tout sourires, qui accueillent les nouveaux visiteurs. Tous ont un jour séjourné chez les Tonus. "On les requinque, on rallume une petite flamme dans leurs yeux, s'exclame Mireille. Parce que lorsqu'ils arrivent, aussi petits qu'ils soient, ils ont le regard triste." Cela fait plus de vingt ans que le couple accueille des enfants, principalement des bébés. Au départ, il privilégie l'accueil de court terme: une garde de trois à neuf mois maximum. "On te téléphone le matin, le petit arrive l'après-midi



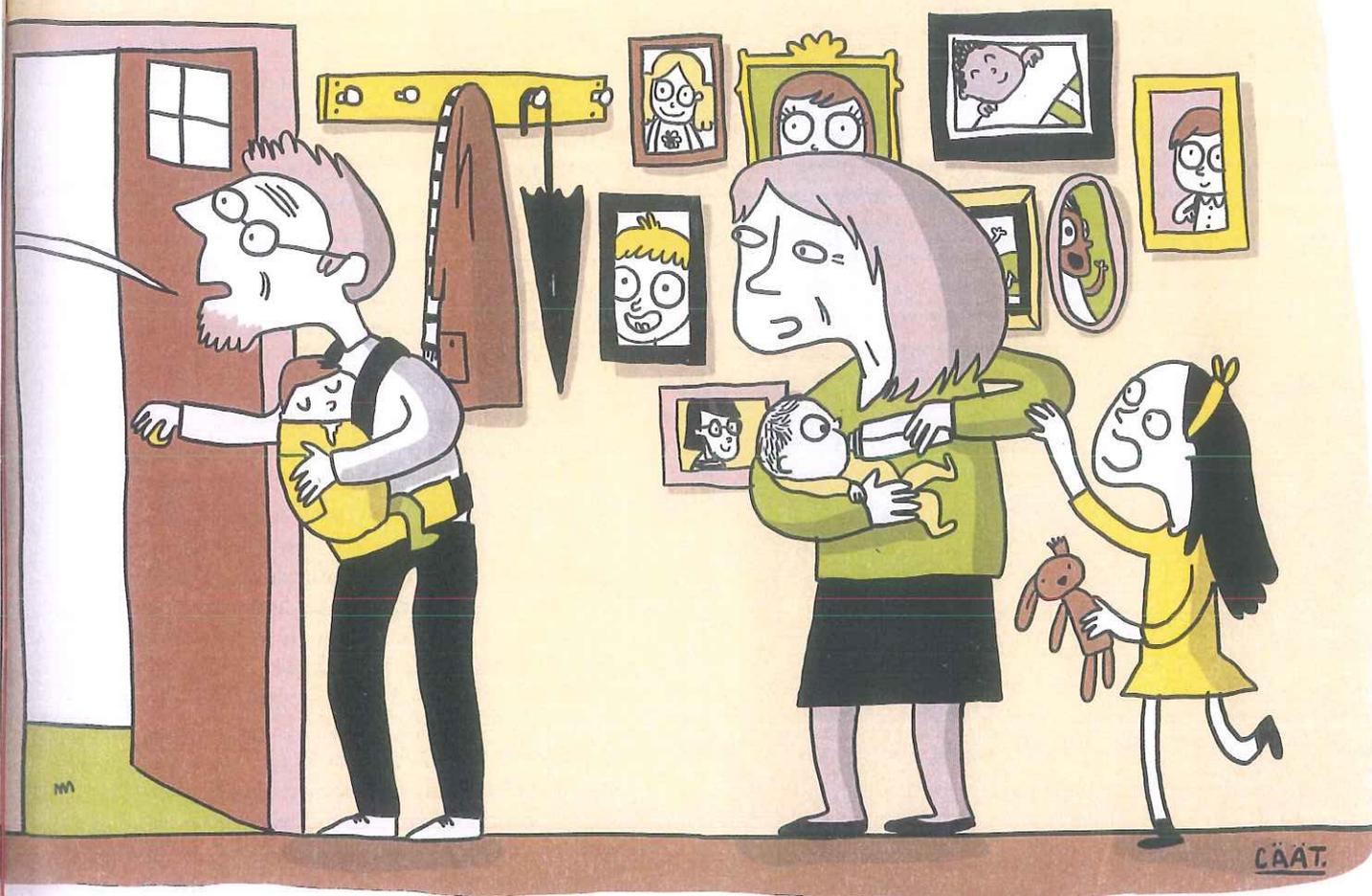
Texte:
Pauline
Zecchinon

ou le lendemain. Mais au bout de quelques mois, il doit repartir, et nous n'avons plus jamais de nouvelles. C'est toujours un peu difficile pour nous. Mais ce sont les règles du jeu."

Accueillir de tout petits enfants pour une courte durée n'est pas toujours aisé. Au fil des années, Mireille et Gérard ont été confrontés à toutes sortes de situations. Des bébés incapables de passer leurs nuits ailleurs que dans les bras, avec des troubles alimentaires, des déficiences... Mais rien ne leur fait peur, et arrêter n'est pas envisageable. "Qu'est-ce qu'on ferait?", s'écrient-ils en même temps. On ne s'est jamais retrouvés sans enfants. Et puis, il manque cruellement de places, surtout pour les bébés. Alors en sachant cela, c'est encore plus difficile de dire "On ne le fait plus". Ça n'arrête pas. Il y a des centaines d'enfants, et pas assez de familles", complète Mireille.

À soixante ans, la gardienne d'enfant - incapable de prendre sa retraite - en a fait toute sa vie. Diffi-





cile d'obtenir des chiffres concernant les enfants placés en urgence (15 à 45 jours maximum) et à court terme, car les changements sont rapides. "On manque cruellement de familles, mais aussi de moyens structurels pour ces types d'accueil", rappelle néanmoins Xavier Verstappen, directeur de l'accueil familial et président de la Fédération des services de placement familial. "Par exemple, dans la région de Tournai, il n'y a aucune structure mise en place. Dans la province du Luxembourg, pas de placement de service de court terme. Celui de Nivelles s'occupe à la fois de Charleroi, de Mons, du Brabant wallon et de Bruxelles. Dans la capitale, il y a douze places, il en faudrait le double."

Wanted: moyens et familles

C'est la même rengaine concernant l'accueil à moyen et long terme, d'une à plusieurs années, jusqu'à la majorité de l'enfant: il manque des familles, mais aussi et surtout d'encadrement des professionnels. Sur les quelque 4.000 enfants placés - dont la grande majorité le sont chez des

membres de leur famille ou du réseau proche - la moitié seulement peut bénéficier d'un suivi. "Nous ne pouvons pas assurer pour tous notre rôle préventif d'accompagnement, et des situations vivent par faute de moyens." Pour le directeur de l'accueil familial, cette situation explique en partie les faibles taux de retour en famille. En moyenne, seul un enfant sur dix placés en accueil retournera vivre chez ses parents. "On est dans l'incapacité de bien travailler. 200 →

"Au bout de quelques mois, l'enfant repart. Et nous n'avons plus jamais de nouvelles. C'est toujours un peu difficile."

“On m’a dit un jour que mon rôle était d’élever les enfants placés, pas de les aimer.”

→ enfants de moins de six ans attendent toujours une famille. Et le nombre d’enfants plus âgés placés en institution, qui n’ont pas de projet de réinsertion, fait peur. Il n’y a pas de vraie politique d’accueil pour les plus de sept ans. Mais comme nous dépendons d’un petit ministère, tout le monde s’en tape! Il y a bien eu quelques avancées ces dernières années, mais le retard est tel que c’est une catastrophe pour les enfants. Ils poursuivent alors leur vie dans un environnement qui n’est pas satisfaisant. Ça en fait des adolescents perturbés et des adultes incapables de s’assumer.”

Pour certains, le placement institutionnel prévaut, car ils ne sont pas - encore - prêts à revenir à une vie de famille. La plupart s’épanouissent cependant davantage en famille d’accueil. Chez Mireille et Gérard, on l’a bien compris. Après huit années et deux dizaines de bébés accueillis pour de courtes périodes, les Tonus voient plus



loin. Alors que leurs trois enfants sont adolescents, ils accueillent une petite fille de deux ans, puis une seconde. “Ça n’a pas toujours été facile. La première a fait les 400 coups. Mais on a tout pardonné, comme pour nos propres enfants”, confie Mireille. Récemment, Sofia, la seconde petite fille, arrivée bébé, a fêté ses 18 ans. Comme tous les autres enfants placés, une fois la majorité atteinte, elle doit voler de ses propres ailes. Les parents d’accueil ne reçoivent plus d’aides financières - hors allocations familiales - même si elle n’a pas terminé sa scolarité. “On m’a dit que je devais la mettre dehors car ce n’était pas ma fille. Mais non, c’est la mienne! Elle ne connaît que nous. Évidemment, elle est chez elle, chez nous”.

Double paire de parents

La place naturelle d’un enfant est dans sa famille, dit la loi. “Tout placement se doit donc d’être le plus court possible.” C’est écrit en toutes lettres dans le décret qui règle l’aide et la protection de l’enfant. Le placement en famille d’accueil est donc réévalué tous les ans, en présence des accueillants familiaux, des parents et de l’enfant lui-même à partir de ses douze ans. Une double parentalité parfois difficile à gérer pour les accueillants. “On voit d’un côté que les parents ont des craintes par rapport à l’attachement de l’enfant et à la place qu’ils pourront garder. D’autre part, ce n’est pas toujours dans l’intérêt de l’enfant de rentrer près de ses parents. Il faut voir le vécu de l’enfant, tenir compte des liens créés dans la famille d’accueil, être sûr qu’il peut être protégé...”, explique Marie-Hélène Kluser, assistante sociale de formation ayant été maman d’accueil pendant de longues années et qui a fondé, avec d’autres accueillants familiaux, “La porte ouverte”. Cette ASBL se définit comme un lieu de partage et d’échange d’expérience pour les parents d’accueil, mais aussi un lieu de réflexion sur le système où les revendications et difficultés sont transmises aux politiques.

“Notre crainte est d’être de moins en moins impliqués dans le processus et d’être considérés comme un outil. Devoir accepter d’être un temps dans la vie de l’enfant quand il en a besoin, et le laisser repartir ensuite.” Le décret du 18 janvier 2018, en application depuis début 2019, portant le code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, tend, selon certains parents d’accueil, à aller dans ce sens. “Il y a un désir, plus ou moins caché, de vouloir nous professionnaliser, de nous dire de rester à notre place et de ne pas trop nous investir. Mais en vivant avec l’enfant, on apprend à le connaître intimement, et on crée du lien, on s’attache indubitablement.”

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les parents d'accueil ne sont plus amenés à signer le projet de vie de l'enfant, établi par les services sociaux. De même, ils s'appellent désormais "accueillants familiaux", un terme semblable à celui des Français, qui sont eux, des professionnels rémunérés. *"On m'a dit un jour que mon rôle était d'élever les enfants placés, pas de les aimer, s'indigne Mireille. Mais pour moi, si on ne s'y attache pas, ils ne savent pas évoluer. Ils ont besoin d'amour et de tendresse."*

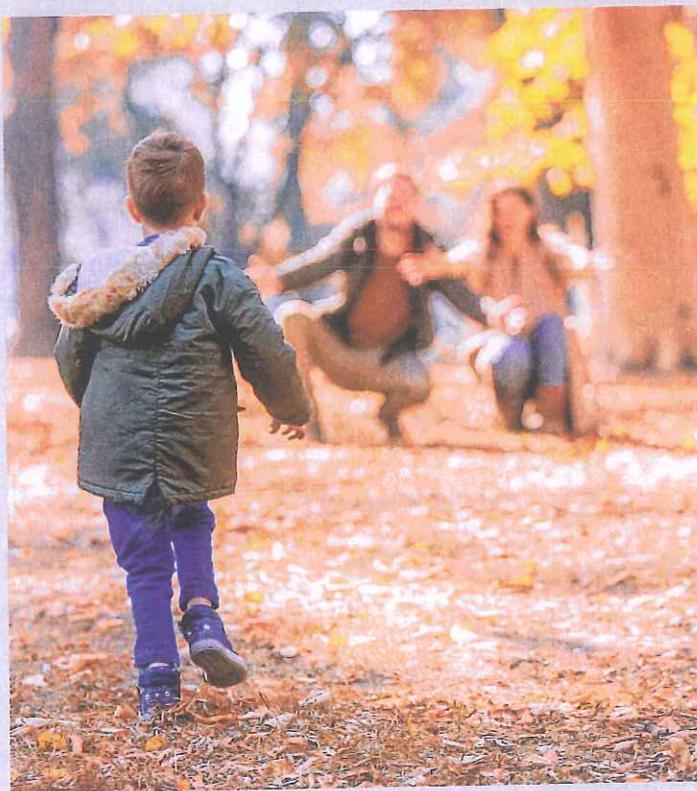
Au quotidien

Il y a six ans, le couple Tonus, sous l'impulsion de Sofia, leur fille d'accueil, renoue avec l'accueil de court terme. Alors que leurs enfants, devenus grands, ont pris leur envol, les bébés sont de retour dans la maison, les uns après les autres presque sans interruption, et de nombreux portraits s'ajoutent petit à petit sur le mur du hall d'entrée. *"Et puis, un jour, arrive un petit bonhomme. Minuscule. Huit semaines, trois kilos. Tout gentil et mignon, sans pleurer. Un vrai bébé sage comme on n'en a jamais. Au bout des neuf mois, il n'y a toujours pas de solution pour le placer chez quelqu'un. On nous a demandé, d'abord un peu à la blague, si on ne voulait pas le garder... Et nous voilà repartis pour du long terme, une troisième fois. C'était il y a quatre ans et demie."* Pour ce petit - dernier ? - Mireille et Gérard ne doivent pas composer avec les parents, absents. *"En principe, il doit y avoir des visites, au moins une fois par mois. Mais nous n'avons jamais eu de demandes."* Pour autant, les parents restent légalement responsables de toute une série de décisions. Quitter le territoire, soins médicaux, choix de la filière d'enseignement... En principe, il faudra donc obtenir leur accord. Mais quand les parents sont aux abonnés absents, c'est un parcours du combattant.

À ce sujet, les accueillants familiaux ont été entendus et les compétences de décisions entre les deux paires de "parents" ont été réparties: les décisions quotidiennes comme la coupe de cheveux ou le menu du petit-déjeuner sont accordées aux parents d'accueil. Les décisions importantes comme quitter le territoire (hors UE), le choix de l'école ou de la conviction religieuse restent l'apanage des parents. *"On peut aussi faire des conventions de délégations de certains droits, signées par les deux parties. Les parents d'accueil, eux, ont le droit de garder le contact avec l'enfant après la fin de l'accueil,"* signale Marie-Hélène Kluser. *Mais dans la pratique, au niveau francophone, on constate que les familles ne sont pas bien informées. La brochure, reprenant ces informa-*

Enfin, un congé

Ils le demandaient depuis 2009, le droit de pouvoir bénéficier de congés parentaux. Dix ans plus tard, les parents d'accueil tiennent une petite victoire. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, un congé d'accueil leur a été accordé. C'est une petite part de leur revendication - un congé parental similaire à celui de tous les parents - qui leur accorde six semaines pour chaque parent, à prendre dans les douze mois suivant l'arrivée de l'enfant. *"C'était une discrimination vis-à-vis des parents mais aussi de l'enfant,"* explique Marie-Hélène Kluser. *On a enfin été entendus, car il est clair que le placement en institution coûte beaucoup plus cher que celui en famille d'accueil. On a donc le vent en poupe car c'est bénéfique pour les enfants, et intéressant économiquement."* Pour Xavier Verstappen, cette avancée, parmi d'autres, a permis la candidature de nouvelles familles. Double gagnant!



tions, de 2017 n'a toujours pas été distribuée!" Pour autant, les avancées - bien que timides - sont réelles dans le secteur de l'aide à l'enfance ces cinq dernières années, en témoigne un nouveau décret qui n'avait plus été modifié depuis 1991. Pourtant, il y aura encore du pain sur la planche pour Rachid Madrane, ministre de la Jeunesse qui rempile un second mandat. Du côté des familles, chez Mireille et Gérard, on a le regard tourné vers l'avenir avec l'intention de continuer à ranimer des sourires. Mais s'ils regardent en arrière le chemin déjà parcouru, un seul bilan: *"Ce serait à refaire, on ne changerait rien". **

LES +

Histoires de sous.

Nos bonus sur www.moustique.be/lesplus